

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 janvier 2024**

Convocation du 09/01/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusées :**

Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves  
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick  
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

**Secrétaire de séance** : Mme GALLARD Corine

DCM2024-01-006 **EVS - mise à disposition de la salle de bal du foyer rural :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EVS sollicite l'utilisation de la salle de bal du foyer rural le 23 février prochain pour accueillir 150 personnes en vue de financer un projet jeunes (voyage Disney). La trésorière de l'association indique qu'il est convenu entre toutes les mairies du Pays Allonnais que les salles des fêtes soient prêtées une fois par an gratuitement (le repas est payant mais pas l'entrée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la mise à disposition à titre gracieux de la salle à la date indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Corine GALLARD



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

